

Le budget—L'hon. A. Hamilton

C'est là que la politique gouvernementale est la plus menacée. Plus d'un millier d'exemples de ce genre ont été soumis, je crois, à un comité mis sur pied depuis des années. Je veux parler du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. Si le Parlement pense qu'il a fait du bon travail, tous les partis peuvent se mettre d'accord et le gouvernement accepte de suivre les recommandations. Nous constatons ensuite, quelques années plus tard, qu'il n'en a pas tenu compte.

Au cours de ces dernières décennies, nous en avons eu un bon exemple quand, au bout de dix années de discussions, la Chambre a convenu de maintenir l'universalité des allocations familiales. Elle en est venue à cette conclusion tout simplement parce que la mise en place d'un mode d'évaluation des moyens coûterait plus cher que la somme que nous pourrions récupérer si nous devions reprendre de l'argent à ceux qui n'en ont pas besoin. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les orphelins n'ont pas droit aux allocations familiales. Quand j'ai enfin découvert la chose, à titre de député, j'en ai parlé au ministre. Scandalisé, ce dernier m'a adressé à son ministère qui m'a dit ne pouvoir agir pour différentes raisons techniques, logiques, mais idiotes. Je m'intéresse à cette question depuis près de 13 ans, mais aucun des membres du gouvernement ne s'est demandé comment nous pourrions contrôler les règlements et les définitions établis une fois que nous avons rempli notre mission au Parlement. A mon avis, au lieu de se tourner uniquement vers le pôle d'attraction, le ministre des Finances (M. Wilson), les députés devraient passer un peu de temps à examiner les règlements ou autres dispositions qui les intéressent dès leur publication afin de voir où en sont les choses.

● (1510)

Je peux citer de nombreux exemples, mais je ne vous en donnerai qu'un. Le gouvernement est fier du fait qu'il a accordé aux agriculteurs, aux bûcherons, aux mineurs et à tous les producteurs une remise de 21.6c. le gallon sur l'essence utilisée dans la production. Pourquoi alors les agriculteurs et les personnes œuvrant dans ces diverses industries n'en profitent-ils pas? La réponse est que lorsque finalement ils voient les règlements et les formules de demande qu'ils doivent remplir, la plupart n'ont pas le temps de les remplir ou ne veulent pas se donner la peine de les comprendre. Les règlements stipulent qu'il faut énumérer tous les véhicules utilisés sur la voie publique. Si nous songeons à tous les agriculteurs, les bûcherons, les mineurs, les pêcheurs et les autres touchés par ce règlement, nous pouvons comprendre pourquoi ils préféreraient ne pas remplir de demandes. On n'attribue pas alors au gouvernement le mérite d'avoir rempli sa promesse en accordant la remise, mais on se contente de récriminer. On blâme toujours le ministre des Finances. Toutefois, je m'adresse certains reproches et je dis sérieusement aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux bûcherons et aux mineurs qui jouissent de ces droits qu'ils doivent faire leur part. Ils doivent exposer à leur député la nature du problème.

D'après ces règlements détaillés, si quelqu'un a trois camions, trois tracteurs, trois moissonneuses-batteuses, il doit dire combien souvent il les fait rouler sur la voie publique. Ils jouissent parfois d'un délai de cinq ans pour remplir ces demandes, mais aucun agriculteur ne peut se souvenir des choses de ce genre. Une foule d'entre eux ne gardent même pas leurs reçus et s'ils ne le font pas, c'est tant pis? Je dis

simplement qu'en examinant les règlements et les définitions au fur et à mesure, nous pourrions remédier à un tas de choses de ce genre et faire des recommandations positives.

Le budget vise à faire baisser les taux d'intérêt, ce qui est l'élément n° 1 de l'actuelle inflation par les coûts, laquelle ruine des banques, de petites entreprises et tout le monde d'ailleurs. Une fois dépassés les 6 p. 100, c'est fichu pour ce qui est du système de crédit. Nous avons un gouvernement qui s'est engagé à s'attaquer à ce problème. Il a annoncé l'obligation de développement des petites entreprises en 1985 et il a renouvelé ce programme dans le présent budget, mais il n'y a pas un prêt qui va être accordé dans le cadre de ce programme parce qu'ils ont oublié de supprimer quelques mots, et nous savons tous qu'il s'agit du passage qui en limite le bénéfice à ceux qui sont en difficulté financière. Quelle personne douée de bon sens va aller demander à une banque, à une société de fiducie ou à un autre établissement de crédit de prêter de l'argent à des personnes qui sont en difficulté financière? Donc, il ne s'accorde pas de prêts. Mais à qui s'en prend-on? Au ministre des Finances. Je dis simplement que la Chambre a le devoir de regarder à ces choses.

Point n'est besoin de chambarder la loi. Il suffit de modifier la définition, et je suis persuadé que nous sommes tous capables de trouver les mots qu'il faut pour régler le problème. Tout ce qu'il y a à faire, c'est de mettre dans la définition «toute personne qui paye trop cher d'intérêt». Cela résoudrait tout. Nous pourrions alors accorder des prêts aux agriculteurs, aux propriétaires de maison, aux petits hommes d'affaires, à tous ceux à qui ce droit est presque garanti par la loi de 1983. La loi est déjà là. Occupons-nous d'appuyer notre ministre des Finances en agissant sur ces questions, non pas du côté monétaire, du côté casino qui se pratique partout dans le monde, mais du côté budgétaire dont les opérateurs boursiers se fichent pas mal.

C'est important pour nous, au Canada. Alors, adoptons ce budget et faisons baisser nos taux d'intérêts. Il n'y a pas un seul agriculteur, pas un seul chef de petite ou de grande entreprise qui ne sache qu'en faisant baisser les taux d'intérêts, nous relançons l'économie et nous encaissons des recettes additionnelles. Tout ce que je dis, c'est que nous, députés, et quelle que soit notre allégeance politique, devons contribuer à faire baisser les taux d'intérêt, car des taux d'intérêt élevés sont la ruine de nos entreprises.

Nous avons une loi qui est en vigueur. Révisons la formulation des règlements et des formulaires. Il suffit simplement de modifier les définitions. Ce faisant, en profitant des modifications apportées à la Loi de 1983 sur le crédit agricole et à la Loi nationale sur l'habitation de 1983—que tous les partis ont appuyées—en réglant le problème, nous pouvons forcer les banques et les institutions prêteuses à concurrencer tous les autres organismes que nous pouvons prévoir. Cela signifie que les banques peuvent vendre les obligations agricoles comme les compagnies de fiducie et les organismes de l'État, tant fédéraux que provinciaux. Toute personne sérieuse peut les vendre. Nous aurons alors tout l'argent dont nous avons besoin pour payer ces dettes et relancer avec vigueur notre économie. Si nous relançons l'économie, les contribuables n'accepteront pas à contrecœur—et ce n'est pas à contrecœur qu'ils l'acceptent maintenant—une hausse annuelle d'impôt de \$300 à \$400.